



République Française

Département de la Charente-Maritime

Vals de Saintonge Communauté

Conseil Communautaire du 30 juin 2026

Objet : Règlement budgétaire et financier

Numéro de délibération : CC2026_126

L'an deux mille vingt six, le trente juin, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de Mme Françoise MESNARD, Présidente de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francine CHENU, Jean-Luc JOUVE, Eric POISBELAUD, Aurelie BODET, Bruno SOGUES, Stéphane CHEDOUTEAUD, Jeannine PASCHER, Alain BILLAUD, Gilles VENNEN, Jean-Luc PATCINA, Gwendoline CAQUINEAU, Laurent RIGLET, Annie POINOT-RIVIERE, Cosette GUSTAVE, Eric MEHDAOUI, Vanessa BOUTHIER, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Jean-Claude ALLEIN, Géraldine DUPAS, Yves-François SCARINGELLA, Eric PENAUD, Jean ROULLIN, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Christelle BERNARD, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Mathieu RENDU, Marie-France GORON, Thierry GOUJEAUD, Serge BERNET, Vincent GINDRAU, Jacky RAUD, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Maggy LYS-BOUCHET, Kévin NICOLAS, Frédéric PINSONNEAU, Daniel DARDILLAT, Sophie BELLEBEAU, Michel FILLEUL, Remi MARBOEUF, Sylvain MARCHAL, Rachel DRON, Jean-Michel MANCEAU, Annie HILLAIRET, Corinne MIRBEAU, Pierre DENECHERE, Patrick BOUILLON, Dominique BOUIN, Valérie FLOCH-RUJU, Sylvette GEOFFROY, Dominique SEYFRIED, Jérémy VAQUETA, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Jocelyne PELETTE, Marylène JAUNEAU, Cathy RULLAUD-MICHEL, Denis PETONNET, Mathilde MAINGUENAUD, Frédéric EMARD, Erwan CHARLES, Sylvie PERRIER, Jean-Michel PIOLOT, Catherine HILLAIRET, Michel LALAIZON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Herve DE LARQUIER, Jacques GOGUET, Laurent BOUILLE, François BOURGEOIS, Pierre TEXIER, Didier DAUNIZEAU, Fabrice RENAUD, Julien GOURRAUD, Sylvie BARRAUD, KEROULLE, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Marie-José TRICHET, Bastien CHAPACOU, Florence BARBE, Jean-Claude MARTEAU, Marina GALLOIS, Manon CANTI

Absents excusés ayant donné procuration :

Pierre GABRIELLI donne pouvoir à Christine VERNON
Guillaume BORDRON donne pouvoir à Erwan CHARLES
Philippe HARMEGNIES donne pouvoir à Dominique BOUIN
Didier BOREL donne pouvoir à Gwendoline CAQUINEAU
Olivier FOUCHE donne pouvoir à Frédéric BRUNETEAU
Gérard BIELKA donne pouvoir à Brigitte DAVID
Jean MOUTARDE donne pouvoir à Jocelyne PELETTE
Philippe BARRIERE donne pouvoir à Marylène JAUNEAU
Laurent FLAMENT donne pouvoir à Denis PETONNET
Michel LAPORTERIE donne pouvoir à Cyril CHAPPET
Jacques CASTAGNET donne pouvoir à Myriam DEBARGE
Annie PEROCHON donne pouvoir à Jean-Claude GODINEAU
Sylvie POUILLET donne pouvoir à Florence BARBE
Pascal MARTINEAU donne pouvoir à Eric POISBELAUD
Patrice FOUCHER donne pouvoir à Géraldine DUPAS

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_126-DE



Absents :

Frédéric BAUDOUIN, Yvette Sylvie FERRER, Alain CHUTEAU, Jean-Claude CAILLAUD, François PASQUET, Béatrice GEAY, Loëtitia PELLIER, Jean-Jacques MENAGER, Germain HENNION, Jérôme CAILLAUD, Stéphanie GRIMAUD, Dominique BERNAZEAU, Alain INGRAND, Thierry ADONIS, Jean-Mary BOISNIER, Thierry BROSSARD, Roseline GICQUEL, Gilles VIGNET, François ROUSSELOT, Clement PIOCHAUD, Ludmina DEPREZ, Patrick XICLUNA, Frédéric MICHEAU, Bruno MAPAL, Thierry GIRAUD, Bruno POMMIER, Gaëlle GUIBERTEAU, Frederic RASSE, Francette GUICHARD, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Philippe MERCIER, Antony MATTIUZZO, Julien BLASAC

Secrétaire de séance :

Stéphane CHEDOUTEAUD

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

Nombres de membres :

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 90

Votants : 105

Pouvoirs : 15

Publication (affichage) ou notification du :

Règlement budgétaire et financier

Envoyé en préfecture le 16/07/2026

Reçu en préfecture le 16/07/2026

Publié le 17/07/2026

ID : 017-200041689-20260630-CC2026_126-DE



Vu la loi portant Nouvelle organisation territoriale de la République, dite **NOTRE** du 7 août 2015,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1612-30 relatif au règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 26 septembre 2022, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 3 avril 2023 relative au déploiement des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) en investissement,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2023 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Considérant l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 et du régime des autorisations de programme motivant l'adoption d'un règlement budgétaire et financier,

Considérant que l'adoption du Règlement budgétaire et financier (RBF) doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.

Le RBF fixe le cadre et les principales règles de gestion applicables à la collectivité pour la préparation et l'exécution du budget. Il formalise et précise les principales règles de gestion budgétaire et financière qui résultent du Code général des collectivités territoriales. Il définit également des règles internes de gestion propres adaptées à l'organisation de ses services.

Il s'impose à l'ensemble des pôles, et services gestionnaires de crédits, et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir la permanence des méthodes et des processus internes.

Il vise également à faciliter la compréhension du budget et de la comptabilité, afin de les rendre accessibles aux élus et aux agents non spécialistes, tout en contribuant à développer une culture de gestion partagée. Il précise notamment les modalités d'information de l'assemblée délibérante sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice (budget primitif, budget supplémentaire, décision modificative).

Le présent règlement budgétaire financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion. Il pourra être révisé à tout moment au cours de la mandature, par un nouveau vote de l'assemblée délibérante.

En conséquence, il est proposé au conseil communautaire :

- d'abroger le règlement budgétaire et financier actuellement en vigueur,
- d'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe,
- d'autoriser madame la présidente à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 91
- Contre : 2
- Abstention : 12

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean-d'Angély,
Le 8 juillet 2026

Le secrétaire de séance,
Stéphane CHEDOUTEAUD

La Présidente de Vals de Saintonge Communauté,
Françoise MESNARD

